

LA SOUMISSION CHIMIQUE



Dr Christine LOUIS-VAHDAT,
Conseillère Ordinale

Section Ethique et déontologie



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre



La soumission chimique, phénomène très ancien

Dans l'Iliade, Homère rapporte que la sorcière Circé, sur les rivages de l'île d'Eéa utilisait de la scopolamine pour envouter les marins.

Les philtres d'amour présents dans les contes médiévaux (Tristan et Iseult...)

[Centre de Référence sur les Agressions Facilitées par les Substances](#)

DÉFINITIONS

La soumission chimique est définie* comme l'administration à des **fins criminelles** (viols) ou **délictuelles** (violences, vols) de **substances psychoactives** à l'**insu de la victime** ou sous la **menace**.

Le terme juridique est « l'administration d'une substance nuisible ». Elle constitue une circonstance aggravante pour les agresseurs et alourdit les peines (article 222-24, 15°, art. 222-28 11° et 222-30 8 du code pénal).

Elle se distingue de la vulnérabilité chimique qui désigne un état de fragilité induit par la consommation volontaire d'une substance psychoactive ayant rendu la personne plus vulnérable à une agression.

Ces deux modes opératoires se regroupent sous le terme plus générique d'agressions facilitées par les substances (AFS) et constituent tous deux des facteurs aggravants pour l'agresseur.

**Définition de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).*

SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

- Plus d'une centaine de substances psychoactives peuvent être utilisées en soumission chimique:
- Des médicaments (antihistaminiques, sédatifs, benzodiazépines, antidépresseurs, opioïdes...)
- D'autres substances comme la MDMA, la cocaïne, la 3-MMC, la kétamine ou encore le GHB (surnommé « drogue du violeur » bien qu'il ne soit pas le seul utilisé).
- Le plus souvent, ces substances sont administrées à travers des boissons ou des aliments.





RÉSEAU NATIONAL D'ADDICTOVIGILANCE

En France, l'usage criminel des substances fait l'objet d'une surveillance prospective et permanente par le réseau national d'addictovigilance, sous la tutelle de l'agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Coordonnée depuis 2003 par le centre d'addictovigilance de Paris, cette enquête pharmaco-épidémiologique s'inscrit dans l'arsenal des outils d'addictovigilance et permet chaque année de dresser un état des lieux sur les agressions facilitées par les substances en vue de proposer des mesures de prévention adaptées et actualisées.

DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

- En 2022, 1 229 cas d'agressions facilitées par les substances (AFS), ce qui représente une augmentation de 69 % par rapport à 2021.
- **Plus de 80 % des victimes sont des femmes et des filles.**
- **Les victimes sont âgées de 9 mois à 90 ans**, avec un âge médian de 24 ans.
- **Dans près de la moitié des cas**, les agresseurs sont **connus** de la victime
- Les médicaments sédatifs sont les substances les plus fréquemment impliquées (57 %), suivis par les substances non médicamenteuses, en particulier les stimulants tels que la MDMA.
- Ces données sont très largement sous-estimées en raison de la méconnaissance de ces procédés par les victimes et de la faible judiciarisation des cas.

[PAGE D'ACCUEIL | ARRÊTONS LES VIOLENCES](#)

QUAND Y PENSER?

Amnésie totale (blackout) ou partielle (flashes), comportement inhabituel, somnolence, vertiges, perte de l'équilibre, trouble de la vision, bouffées de chaleur, palpitations, nausées, vomissements **en présence de faits criminels ou délictuels possibles** (*désordre vestimentaire, traces de violences physiques, vol d'effets personnels, transactions inhabituelles sur le compte bancaire, saccage de l'appartement, modification testamentaire...*)

Dans la sphère conjugale ou intrafamiliale, la soumission chimique s'inscrit souvent dans une routine insidieuse. La survenue des symptômes précités peut alors intervenir à répétition et à toute heure de la journée voir au long cours.

Les victimes peuvent notamment être alertées par le « rituel » mis en place par l'agresseur.

L'absence de signes de violence ou d'agression au décours des symptômes observés peut alerter sur une maltraitance chimique (enfants chimiquement battus, seniors chimiquement battus...).



Le procès de l'affaire des viols de Mazan met en lumière la problématique de la soumission chimique et **la difficulté de repérage et de prise en charge pour les professionnels de santé.**



VIOLS DE MAZAN : REPÉRER LA SOUMISSION CHIMIQUE, UN DÉFI POUR LES MÉDECINS:

27 sept. 2024 · le procès des viols de Mazan vient interroger le rôle des médecins, et notamment des médecins de famille, peu formés pour faire face à un phénomène difficile à identifier.

[Viols de Mazan : repérer la soumission chimique, un défi pour les médecins](#)



DIFFÉRENTES SITUATIONS DE SOUMISSION CHIMIQUE SE PRÉSENTENT AUX MÉDECINS :

La situation la plus fréquente est celle d'une victime qui suspecte avoir été droguée pour être abusée, elle consulte son médecin ou se rend aux urgences sans envisager de porter plainte (doute, culpabilité).

La prise en charge de cette victime est une urgence, c'est une course contre la montre:

- Sur le plan judiciaire (élimination rapide des substances impliquées, disparition des éventuelles lésions, destruction de l'ADN étranger...)
- Sur le plan sanitaire (évaluation médicale, mise en place d'une prophylaxie anti-**IST** et/ou d'une contraception d'urgence et suivi infectieux dans le cadre de viol, accompagnement psychologique...).



CONFIRMER L'AGRESSION SOUS SUBSTANCE



Pouvoir prescrire:

Recherche de toutes substances
pouvant altérer **l'état de conscience
ou de discernement**, laboratoires
experts/spécialisés (sang, urines,
cheveux)

Coût de **1100 (sang et urines) à
1200 euros (cheveux)**

- A la charge de la patiente si pas
de dépôt de plainte

Soumission chimique. Approche toxicologique. Prélèvements, substances
impliquées et analyses - SFTA Société Française de Toxicologie Analytique

*Cf dernières recommandations de la Société Française de Toxicologie
Analytique (SFTA) :*

Soumission chimique : des « kits individuels permettant de détecter une soumission chimique » en pharmacie : Est-ce vraiment une avancée ?

Révéler une soumission chimique impose de réaliser des prélèvements précoces de sang et d'urines en vue de leurs analyses par des techniques reconnues sur le plan médico-légal. Lors de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Le Premier Ministre a annoncé le lancement d'une expérimentation de remboursement par l'assurance maladie « de kits individuels permettant de détecter une soumission chimique » dans plusieurs départements.

Plusieurs sociétés savantes alertent cependant sur les limites d'un tel dispositif et appellent à une réflexion tenant compte des prérequis nécessaires.

En effet, l'usage criminel et délictuel des substances est indissociable des enjeux judiciaires. Le recours au dépôt de plainte peut s'inscrire à court terme mais également à moyen ou long terme et il est indispensable dans ces conditions de définir un parcours initial tenant compte d'une future judiciarisation afin d'éviter toute perte de chance pour les victimes.

Eu égard à cet enjeu, la Société Française de Toxicologie Analytique (SFTA), la Société Française de Médecine Légale et Expertises Médicales (SFMLEM), la Compagnie Nationale des Biologistes et Analystes Experts (CNBAE) et le Centre de Référence sur les Agresions Facilitées par les Substances (LeCRAFS) rappellent que :

- La prise en charge de victimes potentielles de soumission chimique nécessite une prise en charge médicale et médico-légale
- Les prélèvements doivent toujours être encadrés par une procédure rigoureuse afin d'assurer aussi bien leur traçabilité que le respect des bonnes pratiques de conservation
- La recherche et le dosage des substances potentiellement utilisées en cas de soumission chimique ont pour objectif une éventuelle judiciarisation. Ces analyses doivent donc être confiées à des laboratoires de toxicologie spécialisés, équipés des technologies appropriées, afin de garantir des résultats fiables et reconnus par la justice.

En cas de démarche judiciaire, seul ce cadre permet de garantir aux victimes des éléments de preuves incontestables.

Il est également important de souligner les défis liés à la fois à l'interprétation des résultats mais également à l'étape de rendu de ces derniers à la victime :

- L'interprétation des résultats nécessite une expertise spécialisée pour éviter les faux négatifs ou des conclusions erronées (résultats non interprétés ou mal interprétés, mal défendus au procès, classements sans suite...)
- L'étape clé de la remise des résultats aux victimes fait partie intégrante de l'accompagnement et demande un travail de pédagogie par un personnel formé à la problématique des agressions facilitées par les substances (soumission chimique et vulnérabilité chimique).

Les quatre organisations appellent le gouvernement à garantir un cadre rigoureux pour ces analyses. Une véritable avancée repose sur des laboratoires spécialisés et des protocoles adaptés aux enjeux judiciaires et de santé publique.



Communiqué des sociétés savantes et du CRAFS



DIFFÉRENTES SITUATIONS DE SOUMISSION CHIMIQUE SE PRÉSENTENT AUX MÉDECINS :

Les personnes âgées ou les enfants en bas âge peuvent être victimes de soumission chimique sans agression au décours de l'administration de substance : **on parle d'enfants ou de séniors battus chimiquement.**

Le dépistage pose les mêmes difficultés que précédemment



DIFFÉRENTES SITUATIONS DE SOUMISSION CHIMIQUE SE PRÉSENTENT AUX MÉDECINS :

Enfin, la victime ne sait pas qu'elle a été droguée, (ou qu'elle est droguée régulièrement, (affaire des viols de Mazan), elle présente des symptômes neurologiques, une altération de la conscience, des absences, des pertes de mémoire, des manifestations physiques, gynécologique, etc....

Dans ce cas, le médecin se trouve face à une situation extrêmement difficile et ce n'est qu'après avoir éliminé toutes les causes organiques pouvant être responsables de cet état, qu'il pourra confirmer cette éventualité par la prescription de la recherche de **toute** substance pouvant altérer **l'état de conscience ou de discernement**, seule possibilité de confirmer son diagnostic. Se pose, là encore le problème du non-remboursement de cette recherche en dehors du dépôt de plainte.



LE MÉDECIN EN PREMIÈRE LIGNE

- Le médecin, en première ligne doit également avoir les outils lui permettant de confirmer la soumission chimique.
- « *En effet, après 5 jours, il est généralement trop tard pour réaliser des prélèvements **de sang ou d'urines**. Or, moins de 10 % **des** victimes de violences sexistes ou sexuelles portent plainte. Lorsqu'elles ont fait un usage volontaire d'une substance, le sentiment de culpabilité est majoré ce qui rend les victimes encore moins disposées à parler. **Par ailleurs, lorsqu'une amnésie des faits est décrite, elle entretient l'idée selon laquelle il serait illégitime de déposer plainte et complexifie le témoignage des victimes*** » Comme l'explique le Dr Leila CHAOUACHI, pharmacienne au centre d'addictovigilance de Paris (AP-HP), experte nationale de l'enquête soumission chimique (ANSM) et Fondatrice du Centre de Référence sur les Agressions Facilitées par les Substances (CRAFS)

LE CENTRE DE RÉFÉRENCE SUR LES AGRESSIONS FACILITÉES PAR LES SUBSTANCES

- Tenant compte cet enjeu sanitaire majeur, le centre d'addictovigilance de Paris a créé depuis le 15 octobre 2024, le Centre de référence sur les agressions facilitées par les substances (CRAFS).
- Il s'agit d'une plateforme ressource et de téléconseil hyperspécialisé et personnalisé sur la soumission chimique et la vulnérabilité chimique, consacrée spécifiquement à l'orientation des victimes d'AFS et à l'accompagnement des professionnels.
- Au bout du fil, des femmes, pharmacologues, expertes en Santé Publique, spécialisées dans l'usage criminel des substances et formées sur les violences sexistes et sexuelles et sur le psychotraumatisme, informent et orientent.



[Lancement officiel d'une campagne d'information nationale contre la soumission chimique | Égalité-femmes-hommes](#)

SOUMISSION CHIMIQUE PUBLIÉ LE JEUDI 24 OCTOBRE 2024 COMMUNIQUÉ DU CNOM



Face à ce problème de santé publique, le CNOM rappelle que les médecins, souvent en première ligne pour recevoir et accompagner ces victimes, doivent être formés à identifier les signes de soumission chimique, mais surtout disposer des outils nécessaires pour en confirmer la présence.

CNOM demande donc aux pouvoirs publics de prendre des mesures concrètes pour faciliter l'accès aux tests et analyses, en prenant en charge leur coût dans le cadre de l'assurance maladie.

Cette mesure permettrait d'encourager plus de victimes à se faire dépister rapidement, et ainsi de renforcer leur accès à la justice et aux soins appropriés des potentielles victimes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMENDEMENT 25 OCTOBRE 2024 - PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

- I. – L'état peut autoriser, pour une durée de trois ans et à titre expérimental, le remboursement par l'assurance maladie des tests permettant de détecter une soumission chimique, y compris sans dépôt de plainte, pour améliorer la prise en charge des potentielles victimes.
- li. – Les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation prévue au I sont définies par décret, au plus tard au 1 mars 2025. Les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale arrêtent la liste des territoires participant à l'expérimentation mentionnée au premier alinéa du présent article, dans la limite de trois régions.
- lii. – Dans un délai de six mois avant le terme de l'expérimentation, le gouvernement adresse au parlement un rapport d'évaluation, qui se prononce notamment sur la pertinence d'une généralisation.
- **Exposé sommaire**
- **Cet amendement a pour objet de permettre une expérimentation, appelée par le conseil national de l'ordre des médecins (CNOM), pour rendre accessibles et remboursables les tests permettant de détecter une soumission chimique, y compris sans dépôt de plainte, pour améliorer la prise en charge des potentielles victimes.**

https://www.Google.Com/url?Sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.Assemblee-nationale.Fr/dyn/17/amendements/0325/AN/2292.Pdf&ved=2ahukewj13rocxpslaxuxq6qehf3jnruqfnoecbyqaq&usg=aovvaw0bwquvd1duer0c4ucbe_kt

CONCLUSION

Les AFS sont de plus en plus rapportées au regard de la libération de la parole

Mode opératoire des violences sexuelles et également d'autres infractions (vol, enlèvements, séquestration, maltraitances chimiques...)

80% des victimes sont des femmes

Près de 50% des agresseurs sont connus des victimes

Fréquence sous évaluée

Sensibiliser les professionnels de santé

Formation, repérage et outils du diagnostic

LeCRAFS, une plateforme ressource et de téléconseil spécialisée à disposition des professionnels et des victimes.